



Commission des Compétitions Jeunes et Seniors
SAISON 2021/2022

PROCÈS-VERBAL n°8

Réunion du : Mardi 14 Septembre 2021

*Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de **7 jours** à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de **2 jours** pour les Coupes Nationales et de **3 jours** pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..*

DEROGATIONS – SAISON 2021/2022

de l'article 10.3 du R.S.G. de la LPIFF,

TOUS les matches de la dernière journée dans toutes les catégories doivent se dérouler le même jour et à l'heure officielle, à l'exception du CHAMPIONNAT REGIONAL SENIORS où cette réglementation concerne les DEUX (2) dernières journées.

En conséquence, toutes les dérogations horaires accordées en début de saison, ne seront pas valables pour tous les matches de la dernière journée, pour toutes les catégories

et les 2 dernières journées pour le Championnat Régional Seniors.

La Section demande aux clubs de prendre d'ores et déjà leurs dispositions pour s'assurer de la disponibilité de leurs installations aux dates concernées.

DEROGATION HORAIRES

500 650 – VERSAILLES 78 FC

U20 Elite 2 : Coup d'envoi des matches à domicile : 16h00.

551 988 – CERGY PONTOISE FC

U18 R3/B : Coup d'envoi des matchs à domicile : 12h00.

U16 R3/B : Coup d'envoi des matchs à domicile : 12h30.

563 603 – EVRY FC

U18 R3/C : Coup d'envoi des matchs à domicile : 14h00.

503 477 - LILAS FC

U14 R3/D : Coup d'envoi des matchs à domicile : 14h00.

528 671 – ULIS CO

U18 R3/B : Coup d'envoi des matchs à domicile : 12h00.

COUPE DE FRANCE

3^{ème} tour :

23833640 : CHAMBOURCY ASM 1 / VILLEPINTE FC 1 du 19/09/2021

Courriel de l'ASM CHAMBOURCY indiquant le terrain classé pour jouer cette rencontre.

Cette rencontre aura lieu le dimanche 19 septembre 2021 à 14h30, sur le stade municipal (herbe) - rue du Mur du Parc à CHAMBOURCY.

Accord de la Commission.

23833646 : CACHAN CO / GOELLY COMPANS FC du 19/09/2021

Terrain communiqué par CACHAN CO pour jouer cette rencontre.

Cette rencontre aura lieu le dimanche 19 septembre 2021 à 14h30, sur le stade Dumotel 1 à CACHAN.

Accord de la Commission.

23833656 : MORSANG SUR ORGE FC 1 / NEUILLY SUR MARNE SFC 1 du 19/09/2021

Terrain communiqué par MORSANG SUR ORGE FC, pour jouer ce match.

Cette rencontre aura lieu le Dimanche 19 Septembre 2021 à 14h30, sur le stade Léo Lagrange 1 à MORSANG SUR ORGE.

Accord de la Commission.

23833866 : GARENNE COLOMBES AF 1 / MONTREUIL FC 1 du 19/09/2021

Terrain communiqué par GARENNE COLOMBES AF, pour jouer ce match.

Cette rencontre aura lieu le Dimanche 19 Septembre 2021 à 14h30, sur le stade Marcel Payen à NANTERRE.

Accord de la Commission.

23833869 : OZOIR FC 77 1 / BLANC MESNIL SFB 1 du 19/09/2021

Demande d'avancement de la rencontre d'OZOIR FC.

Cette rencontre aura lieu le Samedi 18 Septembre 2021 à 19h00, sur le stade des 3 Sapins à OZOIR.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord de BLANC MESNIL SFB.

23833872 : STADE DE VANVES 1 / NOISY LE SEC B. 93 1 du 19/09/2021

Demande d'avancement de la rencontre des 2 clubs.

Cette rencontre aura lieu le Samedi 18 Septembre 2021 à 19h00.

La Commission vous informe que le terrain proposé n'a pas d'éclairage classé, mais celui-ci du terrain n°2 du stade Marcel BEC est homologué.

233833658 : ORSAY BURES FC 1 / RACING CFF 1 du 19/09/2021

Demande de changement d'horaire.

Cette rencontre aura lieu à 15h00.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord du RACING CFF.

COUPE DE FRANCE – 4^{ème} TOUR

Le tirage au sort du 4^{ème} tour de Coupe de France se tiendra en visioconférence, le mercredi 22 septembre 2021 à 12h00.

Le lien de connexion à la visio sera transmis à tous les clubs qualifiés pour le 4^{ème} tour.

Pensez à venir retirer vos maillots

Les clubs qui disputeront le **4ème tour de la Coupe de France les 02 et 03 octobre prochains**, sont invités à venir retirer leurs maillots au siège de la LPIFF, **à partir du jeudi 23 Septembre 2021 et jusqu'au vendredi 1^{er} octobre 2021 de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.**

Se munir obligatoirement d'un courrier à en-tête du club.

CHAMPIONNAT SENIORS

23392203 : BOULOGNE BILLANCOURT AC / SUCY FC du 11/09/2021 (R1/B)

La Commission,

Après lecture de de la F.M.I., du rapport l'arbitre officiel, des courriers de l'A.C.B.B., de SUCY F.C. et de la Direction des Sports de la Mairie de BOULOGNE-BILLANCOURT,

Considérant que la rencontre a été interrompue à la 79^{ème} de jeu, en raison d'une panne d'éclairage (20h40),
Considérant que, comme le veut le règlement, l'arbitre a laissé un délai de 45 minutes pour permettre l'intervention d'un technicien afin de rétablir l'éclairage,

Considérant qu'à 20h45, le gardien du stade a informé l'arbitre qu'il n'était pas habilité à remettre le courant et qu'il attendait l'arrivée d'un technicien,

Considérant qu'à 21h20, le le gardien du stade a informé l'arbitre que le technicien ne pourrait pas être présent avant 21h40,

Considérant que l'arbitre a mis un terme définitif à la rencontre à 21h25 sur le score de 2 buts à 0 en faveur de SUCY F.C., après avoir attendu le délai réglementaire de 45 minutes,

Considérant que conformément à l'article 39.3 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.F, « *Pour les matches en nocturne, la durée cumulée d'une ou plusieurs pannes des installations d'éclairage, entraînant le retard de l'heure officielle du coup d'envoi ou une, voire plusieurs interruptions de la rencontre, ne doit pas excéder 45 minutes. Dans le cas contraire, l'arbitre arrête définitivement la rencontre et adresse un rapport à la commission compétente pour statuer.* »,

Considérant que l'arbitre a fait une juste application de ce point de règlement en laissant un délai de 45 minutes avant d'arrêter définitivement le match,

Considérant que conformément aux articles 39.4 et 40.2, le défaut de remise en état de l'équipement par le club recevant, a pour conséquence la perte du match par erreur administrative pour celui-ci,

Considérant par ailleurs que le club de l'A.C.B.B. joint à sa correspondance plusieurs échanges de mails de la Direction des Sports de la ville de BOULOGNE-BILLANCOURT,

Considérant qu'à la lecture de ces échanges, il apparaît que l'éclairage de ce terrain avait déjà connu 3 pannes dans la semaine précédent le match,

Considérant que la présence d'un technicien sur site le jour du match aurait donc été opportune compte tenu des dysfonctionnements déjà constatés avec l'éclairage,

Par ces motifs,

. donne match perdu à l'AC BOULOGNE BILLANCOURT pour erreur administrative, pour en attribuer le gain à SUCY FC.

A.C.B.B. : 0 point – 0 but.

SUCY F.C. : 3 points – 2 buts.

23392384 : ISSY LES MOULINEAUX FC 1 / DRANCY JA 2 du 12/09/2021 (R2/A)

Courriel du FC ISSY LES MOULINEAUX informant d'une erreur sur le score de la rencontre.

La Commission,

Après lecture du rapport de l'arbitre officiel confirmant l'erreur de saisie sur le résultat, enregistre le score comme suit :

ISSY LES MOULINEAUX FC : 4 buts

JEANNE D'ARC DRANCY : 0 but

La Commission rappelle aux clubs qu'il convient de vérifier les informations saisies sur la FMI lors des signatures d'après match.

23392579 : LILAS FC 2 / OL. ADAMOIS 1 du 10/10/2021 (R2/D)

Rappel :

Le club doit communiquer le nom et l'adresse d'un terrain de repli neutre en dehors de la ville des LILAS accompagné de l'attestation du propriétaire.

Si des matches de Coupes à domicile viennent s'intercaler dans ce calendrier, ils seront à prendre en compte dans la sanction.

**- COUPE GAMBARDILLA - CREDIT AGRICOLE -
- 1^{er} Tour -**

1^{er} Tour

23839425 : TROPS FC / PORTUGAIS PONTAULT du 19/09/2021

Demande d'inversion de match de TROPS FC et accord des PORTUGAIS DE PONTAULT.

Cette rencontre aura lieu le dimanche 19 septembre 2021 à 11h45, en lever de rideau d'un match de Coupe de France sur le stade Léo Lagrange à PONTAULT COMBAULT.

Accord de la Commission.

23840461 : ECOLE PLESSEENNE FOOTBALL / DAMMARIE LES LYS FC du 19/09/2021

Demande de report au 03/10/2021 d'ECOLE PLESSEENNE FOOTBALL.

Vu le motif invoqué, la Commission ne peut donner une suite favorable à cette demande et maintient cette rencontre à la date initiale.

23838971 : RUEIL MALMAISON FC / VAL YERRES CROSNE du 19/09/2021

Demande de changement d'horaire et de terrain de RUEIL MALMAISON FC

Cette rencontre aura lieu le dimanche 19 septembre 2021 à 13h00, sur le stade du Parc T4 à RUEIL MALMAISON.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord de VAL YERRES CROSNE.

23839013 : DRANCY FC / NANTEUIL LES MEAUX du 19/09/2021

Demande de changement d'horaire et de terrain de DRANCY FC.

Cette rencontre aura lieu le dimanche 19 septembre 2021 à 15h00, sur le stade René Dewerpe à DRANCY.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord de NANTEUIL LE MEAUX.

23840416 : ST LEU 95 FC / MONTREUIL FC du 19/09/2021

Demande de changement d'horaire de ST LEU 95 FC.

Cette rencontre aura lieu le dimanche 19 septembre 2021 à 13h00.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord de MONTREUIL FC.

23839030 : SUCY FC / VILLABE ES du 19/09/2021

Demande de changement d'horaire et de terrain de SUCY FC.

Cette rencontre aura lieu le dimanche 19 septembre 2021 à 12h30, sur le Parc des Sports n°3 à SUCY EN BRIE.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord de VILLABE ES.

23840394 : CLICHY SUR SEINE US / CHAMPS SUR MARNE AS du 19/09/2021

Demande de changement d'horaire de CLICHY SUR SEINE US.

Cette rencontre aura lieu le dimanche 19 septembre 2021 à 13h00.
Accord de la Commission, sous réserve de l'accord de CHAMPS SUR MARNE AS.

23840465 : THORIGNY FC / ENFANTS DE LA GOUTTE D'OR du 19/09/2021

Demande de changement d'horaire de THORIGNY FC.

Cette rencontre aura lieu le dimanche 19 septembre 2021 à 13h00.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord des ENFANTS DE LA GOUTTE D'OR.

U20 - CHAMPIONNAT

581268 – GOELLY COMPANS FC – U20 Elite 3/F

Courriel de GOELLY COMPANS FC du 09/09/2021.

La Commission enregistre le forfait de cette équipe.

L'équipe U20 de GOELLY COMPANS FC est déclarée forfait général.

551943 – ET. F.C. BOBIGNY – U20 Elite 3/F

Courriel de ET. F.C. BOBIGNY du 09/09/2021.

La Commission enregistre le forfait de cette équipe.

L'équipe U20 de ET. F.C. BOBIGNY est déclarée forfait général.

550255 – ALLIANCE 77 – U20 Elite 3/C

Courriel de ALLIANCE 77 du 08/09/2021 indiquant ne pas vouloir participer à la Coupe de Paris I.D.F..

La Commission enregistre le non-engagement d'ALLIANCE 77 pour la Coupe de Paris I.D.F..

500650 – VERSAILLES 78 FC - U20 Elite 2/B

Courriel de VERSAILLES 78 FC souhaitant que les matchs à domicile de l'équipe U20 évoluant en U20 Elite 2 débutent à 16h.

Accord de la Commission.

23761043 : CLICHOIS UF / PARIS UNIVERSITE CLUB du 10/10/2021 (Elite 3/F)

Attestation de la Mairie de CLICHY SOUS BOIS informant de la fermeture des installations, en raison de travaux de réfection jusqu'à fin octobre.

La Commission vous demande de vous rapprocher de votre adversaire pour une inversion.

VILLENEUVE ABLON US 1 – 580485 – U20 ELITE 2/A

Rappel : reste 1 match ferme de suspension de terrain à purger sur cette saison 2021-2022.

Le club doit communiquer le nom et l'adresse d'un terrain de repli neutre en dehors des villes de VILLENEUVE LE ROI et d'ABLON SUR SEINE accompagné de l'attestation du propriétaire, pour son 1^{er} match à domicile de la saison 2021/2022.

Match concerné :

23431741 – VILLENEUVE ABLON U.S. 1 / GARENNE COLOMBES A.F. 1 du 26/09/2021

Si des matches de Coupes à domicile viennent s'intercaler dans ce calendrier, ils seront à prendre en compte dans la sanction.

500605 – ST CYR A.F.C. – U20 Elite 3/E

Courriel du club de ST CYR A.F.C. indiquant le forfait général du club.

La Commission enregistre le forfait général de ST CYR A.F.C.

542388 – MAISONS ALFORT F.C. – U20 Elite 3/B

Courriel du club de MAISONS ALFORT F.C. signalant des problèmes d'alternance avec son équipe U20.

Le championnat ayant déjà débuté, il est impossible de modifier le calendrier des équipes.

La Commission invite donc le club de MAISONS ALFORT F.C. à demander des inversions de matchs auprès de ses adversaires ou à proposer un autre horaire pour le début de ses rencontres à domicile sur la plage horaire 11h30-17h00.

590521 – VARENNOISE AM. S

Courriel du club de VARENNOISE AM. S du 13/09/2021 indiquant le forfait général du club.
La Commission enregistre le forfait général du club de VARENNOISE AM. S.

500712 – EZANVILLE ECOUEN U.S. - U20 Elite 3/A

Courriel du club d'EZANVILLE ECOUEN U.S du 10/09/2021 indiquant le forfait général du club.
La Commission enregistre le forfait général d'EZANVILLE ECOUEN U.S..

23760504 : EZANVILLE ECOUEN U.S 20 / PARIS XIII ES 20 du 12/09/2021

Courriel du club d'EZANVILLE ECOUEN U.S indiquant son forfait arrivé hors délais.
Après lecture du rapport de l'arbitre, la Commission constate l'absence des 2 équipes.
La Commission enregistre le forfait non avisé du club d'EZANVILLE ECOUEN US ainsi que celui de PARIS XIII ES.

23432003 : ULIS CO 20 / CLAYE SOUILLY SPORTS 20 du 12/09/2021

Courriel du club d'ULIS CO du 13/09/2021 indiquant que la tablette n'a pas fonctionné et signale son forfait.
La Commission enregistre le forfait non avisé d'ULIS CO.

23431602 : ENTENTE SANOIS SAINT GRATIEN 20 / NANTERRE ES 20 du 12/09/2021

Courriel du club d'ENTENTE SANOIS SAINT GRATIEN (arrivé hors délai) indiquant son forfait.
Considérant qu'aucun des clubs ne s'est présenté ainsi que l'arbitre,
La Commission enregistre le forfait non avisé des 2 équipes.

23760637 : BUSSY SAINT GEORGES FC 20 / PERREUX AS FRANCILIENNE 20 du 12/09/2021

Rapport de l'arbitre indiquant que le club de BUSSY SAINT GEORGES FC ne s'est pas présenté.
La Commission enregistre le forfait non avisé du club de BUSSY SAINT GEORGES FC.

23760632 : DAMMARTIN CS 20 / NOISY LE GRAND FC 20 du 19/09/2021 (Elite 3 / B)

Courriel de DAMMARTIN CS demandant de décaler le match au 18/09/2021 à 19h.
Accord de la Commission sous réserve de l'accord de NOISY LE GRAND FC.

23431609 : PARIS 13 ATHLETICO 20 / NANTERRE ES 20 du 26/09/2021 (Elite 1)

Courriel de PARIS 13 ATHLETICO demandant de décaler le match au 19/09/2021.
Accord de la Commission sous réserve de l'accord de NANTERRE ES.

U18 - CHAMPIONNAT

23411894 : GARENNE COLOMBES AF / LES MUREAUX OFC du 12/09/2021 (R3/B)

La Commission,
après lecture de la F.M.I., du rapport l'arbitre officiel, du courriel des MUREAUX OFC,
considérant que l'arbitre a refusé de faire débiter le match au motif que l'équipe des MUREAUX O.F.C. était accompagnée d'un seul dirigeant majeur au lieu de 2,
considérant que l'équipe des MUREAUX O.F.C. était accompagnée de son éducateur et a minima d'une autre personne majeure en la personne du père d'un joueur inscrit en tant qu'arbitre assistant sur la F.M.I.,
considérant qu'il convient de privilégier une issue sportive à cette rencontre,
par ces motifs,
donne ce match à jouer à une date ultérieure.

23412210 : UJA MACCABI PARIS / ENTENTE SANNOIS ST GRATIEN du 12/09/2021 (R3/D)

Rapport de l'arbitre officiel indiquant une erreur de saisie sur le résultat,
enregistre le score comme suit :
UJA MACCABI PARIS : 1 but
ENTENTE SANNOIS ST GRATIEN : 3 buts
La Commission rappelle aux clubs qu'il convient de vérifier les informations saisies sur la FMI lors des signatures d'après match.

500411 – POISSY AS 1 – R2/B

Rappel :

Le club doit communiquer le nom et l'adresse d'un terrain de repli neutre en dehors de la Ville de POISSY accompagné de l'attestation du propriétaire pour son match :

23411594 POISSY AS 1 / CLAYE SOUILLY 1 du 10/10/2021

Si des matches de Coupes à domicile viennent s'intercaler dans ce calendrier, ils seront à prendre en compte dans la sanction.

U16 – CHAMPIONNAT**Courriel de BOULOGNE BILLANCOURT AC- R3/D**

La Commission enregistre le changement de terrain pour les rencontres à domicile :
Stade Marcel BEC à MEUDON.

23413553 : EVRY FC 2 / VIRY ES 1 du 26/09/2021 (R3/D)

Courriel d'EVRY FC et de la mairie de VILLABE informant du terrain de repli.

Cette rencontre aura lieu le dimanche 26 septembre 2021 à 15h30, sur le stade Bras de Fer – Chemin Bas Cornus – Route de Lisses à VILLABE.

Accord de la Commission.

U14 – COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF

Calendrier des tours :

Tour n°1 - Cadrage : le samedi 09 octobre 2021

1/32èmes : le samedi 23 octobre 2021

1/16èmes : le samedi 27 novembre 2021

1/8èmes : le samedi 15 janvier 2022

1/4 : le samedi 05 mars 2022

1/2 : le samedi 16 avril 2022

Finale : le samedi 11 juin 2022

Le Tirage au sort du Tour de Cadrage aura lieu le mardi 21 septembre 2021.

U14 - CHAMPIONNAT**23373154 FC 93 BOBIGNY B.G. 1 / COURBEVOIE SPORT 1 du 18/09/2021 – R3/B**

Demande de FC 93 BOBIGNY BG 1 pour avancer le coup d'envoi du match à 12h00.

Accord de la Commission sous réserve de l'accord de COURBEVOIE SPORT qui doit parvenir au plus tard le vendredi 17/09/2021 – 12h00.

U15 REGIONAL – COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF

Informations :

La Commission informe les clubs engagés que cette coupe se dispute par **élimination directe** entre les équipes engagées (Décision actée lors du Comité Directeur du 30/08/2021).

Par conséquent, la Commission établit le calendrier des tours comme suit :

Tour n°1 - Cadrage : le samedi 27 novembre 2021

1/8èmes : le samedi 15 janvier 2022

1/4 : le samedi 05 mars 2022

1/2 : le samedi 16 avril 2022

Finale : le samedi 11 juin 2022

Le Tirage au sort du Tour de Cadrage aura lieu le mardi 21 septembre 2021.

U15 REGIONAL – CHAMPIONNAT**544051 – JEUNESSE AUBERVILLIERS – poule B**

Rappel : reste à purger une suspension de terrain de 2 matchs fermes sur la saison 2021-2022

Le club doit communiquer le nom et l'adresse d'**un terrain de repli neutre situé à 20 kms minimum de la Ville d'AUBERVILLIERS**, accompagné de l'attestation du propriétaire et ceci pour ses 2 premiers matchs à domicile.

Rencontres concernées :

23374192 JEUNESSE AUBERVILLIERS / SARCELLES AAS du 25/09/2021

23374226 JEUNESSE AUBERVILLIERS / CRETEIL US du 16/10/2021

Si des matches de Coupes à domicile viennent s'intercaler dans ce calendrier, ils seront à prendre en compte dans la sanction.

C.D.M. – CHAMPIONNAT**500 712 – EZANVILLE ECOUEN US (CDM – R3/B)**

Courriel d'EZANVILLE ECOUEN US.

La Commission enregistre le forfait de cette équipe.

L'équipe C.D.M. d'EZANVILLE ECOUEN US est déclarée forfait général.

23394774 : ARGENTEUIL FC / EZANVILLE ECOUEN US du 12/09/2021 (R3/B)

La Commission,

Après lecture du courriel tardif de l'US EZANVILLE ECOUEN informant de son forfait,

Après lecture du rapport de l'arbitre officiel informant de l'absence de l'équipe d'EZANVILLE ECOUEN US absente à l'heure du coup d'envoi,

enregistre le 1^{er} forfait non avisé de l'équipe de l'US EZANVILLE ECOUEN

ARGENTEUIL FC (3 pts – 5 buts)

EZANVILLE ECOUEN FC (-1 pt – 0 but).

23395796 : ST CYR LUSO / CERGY PONTOISE FC du 12/09/2021 (R2/A)

La Commission,

Après lecture du courriel tardif de CERGY PONTOISE FC informant de son forfait,

enregistre le 1^{er} forfait non avisé de l'équipe de CERGY PONTOISE FC

ST CYR LUSO (3 pts – 5 buts)

CERGY PONTOISE FC (-1 pt – 0 but).

23395165 : CASA DE GALICIA PARIS 5 / COURONNES OFC 5 du 05/06/2022 (R3/D)

Rappel

Attestation de la Mairie de Paris informant de l'indisponibilité des installations, en raison d'une manifestation à cette date.

L'inversion de la rencontre étant impossible, les deux clubs évoluant sur le même stade, la Commission demande au club de CASA DE GALICIA de lui communiquer un terrain de repli pour jouer ce match.

A réception des informations communiquées, la Commission statuera.

23394938 : FONTENAY SOUS BOIS US / ST MICHEL 91 FC du 05/12/2021 (R3/C)

Courriel de l'US FONTENAY SOUS BOIS et attestation de la Mairie indiquant l'indisponibilité des installations à cette date en raison d'une manifestation.

La Commission vous demande de vous rapprocher de votre adversaire pour une inversion.

ANCIENS – CHAMPIONNAT

23395174 : CLICHOIS UF / FLEURY 91 FC du 26/09/2021 (R1)

Attestation de la Mairie de CLICHY SOUS BOIS informant de la fermeture des installations, en raison de travaux de réfection jusqu'à fin octobre.

La Commission vous demande de vous rapprocher de votre adversaire pour une inversion.

23395490 : COMBS LA VILLE CA / STAINS ES du 26/09/2021 (R2/B)

Courriel du CA COMBS LA VILLE et attestation de la Mairie de COMBS LA VILLE informant de la fermeture des installations, en raison d'une manifestation.

La Commission vous demande de vous rapprocher de votre adversaire pour une inversion.